



Taux de cotisations

CCN des Distributeurs conseils hors domicile (DCHD) - Brochure 3121 - IDCC 1536

Salariés non cadres et cadres

Date d'effet: 1^{er} janvier 2024

1/ Salariés niveau I à IV **hors chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité** ⁽¹⁾

Cotisations assises sur les salaires annuels bruts

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	0,28 %	0,28 %
Décès / IAD (rente éducation)	0,08 %	0,08 %
Incapacité de travail	0,31 %	0,31 %
Invalidité	0,38 %	0,38 %
Total	1,05 %	1,05 %

(1) Salariés non cadres, niveau I à IV hors inaptitude à la conduite et au portage.

Répartition de la cotisation: 60 % employeur / 40 % salarié.

2/ Chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité ⁽²⁾

Cotisations assises sur les salaires annuels bruts

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	0,28 %	0,28 %
Décès / IAD (rente éducation)	0,08 %	0,08 %
Incapacité de travail	0,31 %	0,31 %
Invalidité	0,38 %	0,38 %
Inaptitude ⁽²⁾	0,15 %	0,15 %
Total	1,20 %	1,20 %

(2) Salariés non cadres, visés par la garantie Inaptitude à la conduite et au portage: chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité.

Répartition de la cotisation: 60 % employeur / 40 % salarié

3/Salariés niveau V

Cotisations assises sur les salaires annuels bruts.

	Tranche A	Tranche B
Décès / IAD (capital)	1,22 %	-
Décès / IAD (rente éducation)	0,28 %	-
Incapacité de travail	0,38 %	0,38 %
Invalidité	0,40 %	0,40 %
Total	2,28 %	0,78 %

Répartition de la cotisation:

Garanties Décès et Rente Education Ocirp: 100 % à la charge des employeurs.

Garanties Incapacité de travail et Invalidité: 60 % employeur et 40 % salarié.